



Recours contre oqtf et changement

Par **victime13**, le **28/03/2013** à **12:27**

Bonjour;rnje remecie tte l equipe pour le travail qu ils le font et les efforts.rnMa question: apres un recours contre OQTF (parce que ya plus de vie commun c la faute de ma femme) j attend tjr la reponse, si la reponse est favorable sera t il possible de faire changement de statut pcq je suis en contrat cdi agent de securite j ai 2 ans d anciennete le probleme ya pas de rapport avec mon diplome M2 management pcq j etais etudiant avant mon mariage en plus mon metier sa rentre pas dans la liste de metiers d accord franco-tunsien (77 metiers sous tensions)??rnje vous remercie d avance.

Par **inono**, le **28/03/2013** à **12:36**

bonjour victime13,rnconcernant votre recours, une reponse favorable au tribunal sera difficile à avoir à moins d'avoir eu au moins 4 ans de vie commune voire plus meme si c'est la faute de votre femme(à moins d'avoir subi des violences conjugales). c'est dommage mais c'est comme ça. rnaprès le recours, si c'est favorable vous pouvez toujours tenter d'avoir une carte de salarié avec votre travail mais c'est très risqué! il faudra le soutien total de votre employeur mais parfois cela n'empêche pas le refus.rnbon courage

Par **citoyenalpha**, le **30/03/2013** à **16:42**

Bonjourrrneffectivement le retrait du titre de VPVF est légitime lors de la rupture de la vie commune. C'est dur mais la vie commune est une condition essentielle de la délivrance ou du renouvellement du titre de séjour.rnrnvous pourrez demander une admission à titre

exceptionnelle cependant suite à l'émission d'une OQTF il vous sera difficile de l'obtenir.
Vous pouvez demander des conseils et vous faire assister par une association telle que la Cimade.
Restant à votre disposition